

SECRETARIAT GENERAL

FONDS NATIONAL POUR L'ÉDUCATION
ET LA RECHERCHE
01 BP 122 OUAGA CNT
TEL : (00226) 25 65 83 97

Ouagadougou, le 04 JUIL 2023

2023 0042 /MESRI/SG/DG-FONER

COMMUNIQUE POUR LA NOUVELLE AIDE

La Directrice générale du Fonds National pour l'Education et la Recherche porte à la connaissance du public burkinabè de l'ouverture de la deuxième session (2/3) d'octroi des allocations d'aides au titre de l'année académique 2022-2023.

Les dossiers de candidatures sont reçus exclusivement sur la plateforme de dépôt en ligne du FONER à l'adresse www.foner1.net du 07 Juillet à 00h 00mn au 20 Juillet 2023 à 23h 59 mn.

A- CONDITION DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part, les étudiants remplissant les conditions suivantes :

- 1- être de nationalité burkinabè ;
- 2- être titulaire du baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent de l'année 2022 ;
- 3- être régulièrement inscrit dans une institution publique d'enseignement supérieur au Burkina Faso ;
- 4- être âgé de 26 ans au plus au 31 décembre de l'année civile 2022 ;
- 5- être non boursier ;
- 6- ne pas être admis à un concours ouvrant à un emploi ;
- 7- ne pas exercer un emploi salarié formellement déclaré ;
- 8- ne pas être inscrit au Service National pour le Développement (SND) ;
- 9- disposer d'un document attestant que le revenu annuel des parents n'excède pas dix (10) millions de francs CFA.

B- COMPOSITION DU DOSSIER

Les dossiers de candidatures doivent comporter les pièces suivantes :

- 1- une photo d'identité récente ;
- 2- une version scannée en PDF recto-verso de l'original de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- 3- une version scannée en PDF de l'original de l'extrait d'acte de naissance ou d'un

- jugement supplétif d'acte de naissance tenant lieu ;
- 4- une version scannée en PDF de l'original ou de la photocopie légalisée du diplôme du baccalauréat ou du relevé de notes au baccalauréat de la session 2022 ;
 - 5- Une version scannée en PDF de l'original de l'attestation d'inscription pédagogique en régime normal (cours du jour) de l'année académique 2022-2023 ;
 - 6- une version scannée en PDF du certificat de nationalité ;
 - 7- une des pièces suivantes justifiant que le revenu annuel des parents n'excède pas dix (10) millions de francs CFA :

- le dernier bulletin de paie pour le ou les parents fonctionnaires ;
- le dernier relevé de paie de pension pour le ou les parents retraités ;
- l'arrêt de compte pour le ou les parents exerçant une activité libérale ;
- une attestation de revenu pour le ou les parents agriculteurs ou éleveurs ;
- un certificat de décès pour le ou les parents décédés.

NB :

- les nouveaux bacheliers de 2022, nés en 1996 et ayant une inscription en Licence 1, peuvent postuler pour la nouvelle aide ;
- **tous les documents doivent être scannés en couleur et bien lisibles.**

Diffusion générale

La Directrice générale



Dr Tiertou Edwige DEMBELE/SOME